COMMERCE.

§. I.

DE LONDRES.

Achat de Vaiſſeaux Anglais pour le Portugal.

LEs dernieres lettres de Liſbonne ont apporté à Londres des ordres d'acheter quatre forts Vaiſſeaux de conſtruction Anglaiſe, qui ſeront envoyés dans la ſaiſon prochaine à la pêche de la baleine dans le Groenland.

Il y a actuellement deux Vaiſſeaux Anglais à Hambourg & à Altena, chargés de tranſporter les Allemands qui ont deſſein d'aller s'établir dans la Floride occidentale.

Le Roi de Pologne, jaloux de faire fleurir le commerce & les manufactures dans ſon Royaume, a écrit au Docteur Templeman, Sécretaire de la *Société d'Emulation*, pour le prier de lui communiquer la maniere de tanner le cuir ſans faire uſage d'écorce, & de lui donner des inſtructions ſur quelques autres découvertes dont on eſt redevable aux travaux de cette Société.

On parle d'établir dans l'Iſle de Man deux nouvelles manufactures, l'une de papier & l'autre de toiles peintes pour leſquelles on a déjà engagé beaucoup d'Ouvriers à Liverpool, à Glaſgow & à Édimbourg.

DE DUBLIN.

On écrit de Dublin que le prix du ſuif y a augmenté depuis peu conſidérablement, parce que l'Angleterre en a tiré des quantités conſidérables.

Manufacture de linon en Ecoſſe.

La manufacture de longs linons établie nouvellement en Ecoſſe, a déjà donné des eſſais qui paraiſſent ſupérieurs à ceux qui ſe fabriquent en Allemagne, & il y a tout lieu de ſe flatter qu'avant peu cette nouvelle manufacture ſera en état de ſauver à la Grande-Bretagne une exportation annuelle de plus de deux cent mille livres ſterlings en eſpeces.

DE LONDRES.

Deſcription d'un bonnet de diamans pour un Nabab de l'Inde.

Ce ſuperbe ornement de tête eſt plutôt une couronne ou un diadême, qu'un bonnet; puiſqu'outre le cercle ou la bordure qui regne autour du Turban, le deſſus s'éleve en une eſpèce de couronne très-artiſtement travaillée, qui par le moyen de quelques reſſorts peut ſe rétrecir ou s'élargir, & qu'on peut ôter & remettre ſur la tete avec beaucoup d'aiſance & de facilité. Le devant, qui eſt la partie la plus magnifique de ce diadême, eſt enrichi de très-grands diamans, de rubis, d'emeraudes & de perles diſpoſées en forme de feuilles, de branches, de feſtons, de rayons de ſoleil, &c. Cette partie eſt ſurmontée d'un grand panache qui s'incline en avant, dont la tige eſt garnie de perles d'une groſſeur extraordinaire, & auquel ſont ſuſpendues pluſieurs autres perles, émeraudes & diamans d'un grand prix: ſur le côté gauche il y a un tenon pour recevoir un grand panache qui ſeul eſt eſtimé près de 5000 ℔ ſterl. & qui eſt fait pour pouvoir être porté ſans le diadême, au ſommet duquel, au lieu du globe & de la croix qui termine la couronne de notre Roi, ſe trouve une perle incomparable pour ſa groſſeur, qui ſurpaſſe celle d'un œuf de pigeon dont elle a la forme, & qui eſt ſuſpendue à une branche de palmier qui ſurmonte le diadême, & à laquelle de chaque côté ſont attachées d'autres belles perles & émeraudes. Il y en a encore près de cent autour du diadême. Le nombre des pierres & des perles fines ſe monte en tout à plus de quatre mille qui peſent enſemble vingt-cinq onces, & dont la principale partie a couté pluſieurs années de recherches. On regarde ce diadême comme un ouvrage qui pour la beauté & la richeſſe, n'a eu de long-temps ſon ſemblable en Angleterre.

Il a été tranſporté le 21 de Janvier ſous une eſcorte convenable de l'Hôtel de la Compagnie des Indes à Graveſend, & on l'a enſuite embarqué ſur le Vaiſſeau *Britania*, Capitaine *Rons*, qui partait pour Bengale.

DE BAYONNE, *le* 17 *Janv.* 1766.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce Port du 6 au 14 Janv. 1766, pour Bilbao, 3 pipotes, 35 bariques d'eau-de-vie, & 6 balles de petite draperie; — pour Roterdam, 124 tonneaux de vin; — pour Middelbourg, 210 tonneaux de vin & 10 tonneaux d'eau-de-vie; — pour Bruges, 350 tonneaux de vin; — pour Liſbonne, 120 tonnes de fer; — pour Saintes, 122 barils & 12 demi-barils de brai gras & goudron; — pour Rochefort, 7449 planches de pin & 2 milliers, 75 livres de brai ſec & reſine; — pour Calais, 200 bariques d'eau-de-vie & 2 milliers de brai ſec; — pour le Havre, 55 milliers de brai & reſine & 11 barils d'eau-de-vie.

IMPORTATION.

Il a été importé dans le même Port & dans le même eſpace de temps, de Bilbao, 6 futailles de diverſes marchandiſes; — de S^t. Sebaſtien, 1 futaille, 4 barils de différentes marchandiſes, & 1300 cuirs en poil; — des Sables d'Olonne, 93 muids, 3 boiſſeaux de ſel.

DE MARSEILLE, *le* 30 *Janv.* 1766.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 13 au 29 Janvier 1766, 110 bâtimens Français & 28 Étrangers, allant à la Ciotat, à Arles, à Cette, à Agde, à Narbonne, à Bormes, à Toulon, à Hieres, à S^t. Tropès, à Frejus, à Monaco, à Cannes, à Cagnes, à Antibes, à Nice, à Oneille, à Menton, à Gênes, en Corſe, à Livourne, à Naples, à Mahon, à Palerme, à Malthe, à Alger, en Morée, à Senari, à Alexandrie, à Smyrne, à Barcelone, à Valence, à Malaga, à Cadix, à Nantes, à S^t. Brieux, au Havre, à Hambourg, à Miſſiſſipi.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps 64 bâtimens Français & 26 Étrangers venant de Smyrne, d'Alexandrette, de Salonique, de Tunis, d'Amſterdam, de Roterdam, de Londres, du Havre, de Nantes, de Cadix, de Mahon, d'Alicante, de Valance, de Barcelone, de Sicile, de Termini, de Naples, de Livourne, de Boniface, de San Remo, de Diano, de Gênes, de la Bourdiguerre, de la Côte, de Nice, d'Antibes, de Cannes, de S^t. Tropès, de Toulon, d'Agde, de Cette, de Martigues, de la Ciotat.

DU HAVRE, *le* 2 *Février* 1766.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 31 Janvier 1766, le Navire le *Double Louis*, Capitaine *Bechet*, allant à S^t. Marc, chargé de bœuf, de beurre, de chandelle, de farine, de lard, de vin, de liqueurs, de harengs & de pluſieurs ſortes d'autres marchandiſes.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port du 30 Janvier au 2 Février 7 Navires, dont 3, ſçavoir, la *Fauvette*, Capitaine *Bruneau*; la *Gelinotte*, Capitaine *Betiautau*; la *Dorothée*, Capitaine *Baron*, tous trois partis de Breſt & de relâche au Port du Havre pour Honfleur, les quatre autres, ſçavoir le *Coaſter*, Capitaine *Jean Williams*, de Bedfort; la *Véritable amitié*, Capitaine *Robert Salmon*, d'Angleterre, venant tous deux de Corck chargés de bœuf, de beurre, &c. le *Juſte*, Capitaine *Den. Fr. le Mengnonet*, & le Duc de Choiſeul, Capitaine G. *Minet*, tous 2 de Grandville & partis l'un & l'autre de Marſeille; le premier le 18 & le ſecond le 17 de Décembre 1765, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie.

OBSERVATIONS

Sur les laines & ſur les abus qui ſe commettent dans leur achat & leur employ. Par M. Carget, Inſpecteur des Manufactures du Département de Bayonne.

On a vu par les articles de fabrique de chaque lieu de ce Département, les laines qu'on emploie pour chaque ſorte d'étoffes. Il y en a pluſieurs eſpeces qui ſe fabriquent avec les laines d'Eſpagne, qui ſont

ſans contredit d'une très-bonne qualité. On n'emploie communément que celles de la haute Navarre & de Danſo, mais on fait peu d'uſage de celles d'aragon & des autres qualités ſupérieures à cauſe de leur cherté.

Il ſe commet dans les achats, dans les ventes & dans l'emploi des laines de Navarre, des abus préjudiciables à la fabrique & conſéquemment au commerce. Ces abus viennent de la part du Fabricant, de celle des Eſpagnols & de ceux qui achetent.

Anciennement les Eſpagnols portaient leurs laines en ſuint à Oleron, pour les vendre aux Fabricans qui les achetaient eux-mémes à un prix raiſonnable, & les lavaient chez eux.

Les Négocians de Bayonne allerent dans la ſuite en Eſpagne faire l'achat des laines. Ce fut alors qu'ils découvrirent que dans les grandes chaleurs du mois de Mai, qui eſt le temps de la tonte, on faiſait courir au galop les troupeaux ſur les grands chemins trois ou quatre jours de ſuite avant que de les tondre, afin que la pouſſiere qui s'élevait, s'attachât ſur les toiſons qui ſe trouvaient humides par le ſuint des moutons, & que par ce moyen la laine peſât davantage. On prétend que les Eſpagnols emploient encore cette ſupercherie lorſqu'ils veulent vendre leurs laines en ſuint.

Les Négocians d'Oleron, pour éviter toute ſurpriſe, ne voulurent acheter leurs laines qu'après qu'elles auraient été lavées; mais les Eſpagnols ne les faiſaient laver qu'à moitié, de ſorte que l'acheteur était toujours trompé d'une façon ou d'une autre, & il eſt à remarquer que le Fabricant était le ſeul qui ſoufrait de cette tromperie, étant obligé de prendre les laines de la main des Marchands.

Ceux-ci, pour ſe mettre à l'abri de la fraude, menerent avec eux des gens en Eſpagne pour laver les laines; l'infidélité de ces Ouvriers fit que les acheteurs furent également trompés. Ils payaient ces Ouvriers pour bien laver les laines, & les Eſpagnols les payaient mieux pour ne les pas bien laver.

Les impoſitions miſes ſur ces laines par le Roi d'Eſpagne en 1717, l'impoſſibilité où ſont les Fabricans de ſe pourvoir à Oleron des laines que les Eſpagnols y portaient, & les abus commis dans les achats & dans les ventes, tant de la part deſdits Eſpagnols que des Négocians qui vont faire leurs achats à Pampelune, ces trois choſes peuvent être regardées comme la cauſe principale de la décadence de pluſieurs fabriques. On ne doit donc pas trouver extraordinaire que les Fabricans ſoient dans la miſere, & leur triſte état ſemble exiger quelqu'indulgence, lorſque les fautes ne ſont pas de grande conſéquence. Voilà les abus qui interviennent dans les achats; paſſons maintenant à ceux qui ſe trouvent dans l'emploi des laines.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

Fé. 1766.	*Jeudi* 6.	*Ven.* 7.	*Sam.* 8.
Amſterdam.	55 5 8e .	55 5 8e .	55 5 8e .
Londres. .	32 . .	32 . .	32 . .
Hambourg.	175 ½ . .	175 ½ . .	175 ½ . .
Madrid. .	15 4 . .	15 4 . .	15 4 . .
Cadix. . .	15 2 6 .	15 2 6. .	15 2 6. .
Livourne. .	95 ¾ . .	95 ¾ . .	95 ¾ . .
Lyon, R. .	½ . . .	½ . . .	½ . . .

§. II.

DE S^t. VALERY, *le* 3 *Février* 1766.

NAVIRE *en charge.*

Le Navire le *Roi David*, Capitaine Ch. *Levaſſeur*, eſt en charge pour Porto en Portugal, & partira vuide comme plein à la fin de Février.

DU HAVRE.

VENTE *de Navire.*

Le Navire les *Quatre Amis*, de 150 tonneaux, ſera vendu le Lundi 3 Mars 1766, au même état qu'il s'eſt trouvé à ſon retour de la pêche de la morue au Banc de Terre-Neuve.

AVIS.

Sur une Manufacture.

M. Baron, Entrepreneur des Manufac-

turcs de toiles peintes à Corbeil, a établi depuis peu à Neufchâtel en Bray, une manufacture de toiles blanches fil & coton, & de coton, ſous la direction des Dlles. Couſin. Cette manufacture entretien déjà quatre-vingt métiers & conſume en conſéquence une grande quantité de matieres. On y achete tout le coton & le lin filés qu'on y apporte, pourvu qu'ils ſoient de bonne qualité. Pour la facilité des pauvres qui veulent travailler, on leur avance le coton en laine qu'on leur reprend filé, en payant raiſonnablement leur travail.

AVIS.

Il eſt arrivé au ſieur Leblanc, rue neuve St. Euſtache, la 13e. porte cochere à gauche en entrant par la rue Montmartre, une partie de liqueurs de la Martinique, de chez la veuve Amphoux, ſçavoir, eaux de creole, de noyau, de barbade, de fine orange à 8 ℔ la bouteille.

FINANCES.

§. I.

CHARGES A VENDRE.

Charge de Conſeiller-Sécretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France, en la Chancellerie près le Parlement de Metz. Cette Charge rapporte annuellement 2400 ℔, non compris les droits attachés à l'exercice. S'adreſſer à M. Curey, Notaire à Rouen.

Charge d'Écuyer, Conſeiller-Sécretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France, à la Chancellerie près le Parlement de Normandie, avec les gages anciens & nouveaux, privilége de Nobleſſe au premier dégré, exemption de treiziéme, droits de lods & vente dans toute l'étendue de la Province de Normandie, droit de committimus, de franc-ſalé, &c. S'adreſſer au Bureau d'avis à Rouen.

Charge de Tréſorier de France au Bureau des Finances. S'adreſſer à M. Lefebvre, Notaire à Rouen.

OFFICE A VENDRE.

Un des quatre Offices de la premiere création de la Chambre des Comptes, Aydes & finances de Normandie. S'adreſſer à M. Legingois, Notaire à Rouen.

§. II.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Fév.
Iſſaly,	3e.	C.	14
Lenoir,	4e.	A.	15
Deſchamps,	5e.	A.	14
Reynal,	10e.	C.	15
De Pigis,	11e.	C.	15
Sauvage,	16e.	H.	13
Berthe,	24e.	F.	17
Penchein,	25e.	F.	15
De la Garde,	29e.	N.	13
Bardin,	36e.	A.	15
De la Rue fils,	50e.	E.	15
Duval,	63e.	J.	14

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1766.	*Jeudi 6.*	*Vendredi 7.*	*Samedi 8.*
Ac. des Indes.	1305	1305	
Emp. de la Com.		439	
Prom. à 5 p ○/○		14	
Prom. à 4 p ○/○	37		37
Ac. des Fermes.	997 ½ 1000	997 ½	995
L. de la 3e. L.	15	15	15
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	8 ½		8
Annuités.	426	426	427
Coup. d'an.	84 ½	84 ½	84 ½
Emp. de 50 mil.	13 ½	13	13
Col. 1759.	22		
Canada.	33 ½	34. 2m	33½5m 34½ 35. 10
Epoques.	16 ½ 10e. 21 ½	17. 12e. 21 ½	17 10e. 22
Réc. Nouette.			
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ○/○			
3 p ○/○ ſur les Cui.		50	
Bretagne.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 17

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 17

veſces tardives ou regain de ſainfoin & de luzerne. On doit les nourrir l'hyver avec les pailles nouvellement battues, mêlées de luzerne & de ſainfoin, & leur donner tous les matins, avant que d'aller aux champs, de gros navets coupés par tranches, ſçavoir; une livre pour chaque mouton ou brebis de la belle eſpece & une demi-livre pour celui qui eſt inférieur. On devrait enſemencer de ces navets aſſez de terrein pour que les moutons puſſent ſe nourrir des feuilles, ce qui n'empêcherait pas de leur donner enſuite les navets mêmes. Ce qu'ils ne pourraient conſommer ſervirait à engraiſſer la terre qui en deviendrait plus propre à porter les menus grains, outre le bien qu'y aurait fait d'ailleurs le troupeau par ſon ſéjour.

3°. Les vers à ſoie ſemblent exiger deux choſes principales, une propreté ſcrupuleuſe & les bonnes feuilles, c'eſt-à-dire, qu'on ſuive autant qu'il eſt poſſible l'âge des feuilles & des vers enſemble : par exemple, les élever juſqu'à la premiere mue avec le bourgeon épanoui; à la ſeconde, avec les feuilles qui ſe trouvent alors entre les deux extrêmités de la branche; à la troiſiéme, avec les feuilles priſes des deux tiers de la branche; à la quatriéme, on peut prendre les feuilles indifféremment. Enfin, huit jours ou environ avant la montée, ne leur donner ſcrupuleuſem^t que les feuilles nées les premieres, en allant juſqu'au tiers de la branche, & comprenant toutes celles de cette eſpece qu'on aura laiſſées dans les premieres cueillettes *.

4°. Enfin, les abeilles, tant pour elles que pour le maître, ont beſoin d'avoir abondamment auprès d'elles de quoi vivre & recueillir. On ne peut donc trop multiplier toute eſpece de plantes aromatiques, les amandiers, les ceriſiers, les poiriers, les pommiers, les accacias, les arbuſtes à fleurs odoriférantes, les ſain-foins; à quoi on peut joindre les bois dans leur voiſinage. On réuſſira encore plus ſurement ſi on a l'attention de mettre ces admirables animaux à l'abri des injures de l'air, en conſtruiſant exprès un bâtiment en forme de parc d'hyver, aux proportions près, planté dedans & dehors en arbres de l'eſpece ci-deſſus, & à têtes qui ne ſoient pas trop élevées. Tel eſt le rucher de ce particulier, deſtiné à contenir ſix cent ruches. Ce nombre n'eſt pas plus difficile à gouverner qu'une douzaine, dès que les eſſains trouvent aiſément où ſe fixer, & qu'on a des ruches propres à conſerver toujours les mouches en rendant néanmoins les récoltes faciles. Ses ruches ſont de paille, rondes, plattes endeſſus au lieu d'être en cloche, ſuſceptibles de recevoir des hauſſes depuis ſix juſqu'à huit pouces de hauteur, garnies d'un plateau en bois d'un quart de pouce d'épaiſſeur & de dix pouces de diamêtre, où eſt un quarré inſcrit au milieu de ſix à ſept pouces ſur ſes faces ou côtés. Cette ouverture ſert au paſſage des mouches & à faciliter l'alongement de leur travail ou gateaux, de la ruche à la hauſſe, ou des hauſſes entr'elles, pouvant en mettre pluſieurs à une même ruche, ou inſenſiblement former une ruche de ces hauſſes. Par cette méthode il ne faut ni faire mourir, ni châtrer, ni chaſſer les mouches pour faire la récolte.

Ce Particulier ſent qu'il faudrait ſur tous ces articles plus de détail (& nous le prions bien fort de nous les communiquer) mais il ſçait auſſi qu'il n'y a qu'une façon de s'inſtruire, qui eſt de voir & de pratiquer ſoi-même; ce qui lui fait deſirer de la part des propriétaires plus d'émulation qu'il n'y en a; nous ajouterons, & *moins d'épargnes.*

§. II.

SUITE *des prix propoſés par la Société Royale d'Agriculture de Limoges.*

La Société voulant donner à l'avenir aux Auteurs plus de temps pour les recherches & les eſſais qui leur ſeront néceſſaires, croit devoir propoſer en même-temps les ſujets pour les prix qui ſeront diſtribués au mois de Janvier 1768.

Celui du prix de la Société eſt : *L'Hiſtoire du Charanſon & les moyens d'en préſerver les grains.*

Cette Hiſtoire doit comprendre, 1°. l'Hiſtoire de l'individu; c'eſt-à-dire, la deſcription de cet animal, ſon origine, ſa maniere de vivre & de

* *Le Particulier qui donne ces inſtructions a eu par ce moyen l'année paſſée de très-beaux cocons produits de la montée d'environ la moitié de ſes vers. Il compte à ſa terre 2000000 de pieds de mûrier en pepiniere qu'il va mettre en place d'année en année, & de cette maniere il aura une très-belle plantation.*

s'établir dans les grains, ſes différentes métamorphoſes, la maniere dont il ſe multiplie. 2°. L'Hiſtoire de l'eſpece ; c'eſt-à-dire, la différence qui ſe trouve dans la marche des transformations & des générations de cet inſecte ſuivant la différence des ſaiſons, l'ordre dans lequel ces générations ſe ſuccedent d'une ſaiſon à l'autre & d'année en année. 3°. Les moyens les plus ſurs & les moins couteux d'empêcher la multiplication de cet inſecte & de préſerver les grains de ſes ravages.

La Société penſe que ceux qui voudront travailler ſur ce ſujet ne pourront mieux faire que de prendre pour modele l'Hiſtoire que Meſſieurs du Hamel & Tillet ont donnée du papillon des grains, ſi commun dans l'Angoumois & le Poitou.

Le ſujet du prix donné par M. l'Intendant eſt : *La maniere d'eſtimer exactement les revenus des fonds dans les différens genres de culture.*

On entend par le revenu des biens fonds, non le produit total des récoltes, mais ce qui en revient de net au propriétaire, déduction faite des frais de culture, charges, profits & reprises du Cultivateur, en un mot, ce que le Cultivateur peut & doit en donner de ferme.

La Société voudrait qu'on indiquât des principes ſurs pour faire avec préciſions les calculs que fait néceſſairement d'une maniere plus ou moins vague, plus ou moins tâtonneuſe, tout Fermier qui paſſe le bail d'un fond de terre qu'il entreprend d'exploiter, ou tout homme qui veut l'acheter.

Ces deux prix ſeront délivrés au mois de Janvier 1768.

Toutes perſonnes ſeront admiſes à concourir, à l'exception des Membres de la Société qui compoſent le bureau d'Agriculture de Limoges.

Les pieces pourront être écrites en Français ou en Latin, & les Auteurs ſeront libres de leur donner toute l'étendue qu'exigera le développement du ſujet.

Ils ne mettront pas leur nom ſur leur ouvrage, mais un numéro & une deviſe, & ils y joindront un billet cacheté, ſur l'extérieur duquel ſeront écrits le n°. & la deviſe de la piece, & dans lequel ils écriront leur nom & leur demeure. Ces paquets ne ſeront ouverts qu'après le jugement des prix.

Les pieces ſeront adreſſées à M. l'Intendant de la Généralité de Limoges, lequel fera paſſer les récépiſſés du Sécretaire de la Société, à l'adreſſe que les Auteurs indiqueront. Il eſt néceſſaire qu'elles parviennent au Sécretaire au plus tard dans le courant de Décembre 1766 pour les deux prix de 1767 : & avant le 1.er Décembre 1767, pour les deux prix de 1768.

Le Sécretaire délivrera les prix ſans autre formalité à ceux qui lui repréſenteront les récépiſſés des pieces couronnées.

COMMERCE.

§. I.

DE LONDRES.

Obſervations d'un Anglais ſur la tannerie & le commerce des cuirs dans la Grande-Bretagne.

ON a fait dans l'été de 1764, avec un très-grand ſuccès ſous la direction de la *Société d'emulation*, l'épreuve d'une maniere de tanner le cuir beaucoup plus prompte & beaucoup moins diſpendieuſe. Au lieu d'employer l'écorce de chêne on ſe ſert de la ſcieure de ce bois ou des copeaux moulus. Mais il ſera impoſſible de mettre en pratique cette heureuſe découverte, parce qu'il y a une ancienne loi encore ſubſiſtante, qui défend d'employer autre choſe que de l'écorce pour tanner les cuirs.

Il eſt inutile de faire obſerver que l'exportation des cuirs était autrefois une des principales branches de notre commerce ; la rivalité des autres Nations nous l'a fait perdre preſqu'entiérement, & particuliérement l'exportation des peaux de veau.

On devrait regarder comme un grand avantage pour la Nation de recouvrer cette branche de notre commerce avec l'Étranger ; & peut-être en ſerait-ce un plus grand encore de réduire dans ce Royaume les prix des cuirs qui ſont devenus un fardeau bien peſant pour la claſſe du petit peuple. De pareilles réductions augmenteraient probablement nos tanneries, & peut-être même dédommageraient les propriétaires des bois du bas prix où tomberait l'écorce de chê-

ne. Il en réſulterait que l'on ne couperait plus le bois dans une mauvaiſe ſaiſon, & que ſa valeur augmenterait par celle que l'on donnerait à tous les abbatis & copeaux de cette ſorte d'arbres, qui maintenant ſont à très-vil prix.

D'Amsterdam, *le 4 Fév. 1766.*

Cours du Change.

Londres, 34 8 ½; — d°. à 2 uſ. 34 6½; — Paris, 55 1 16e. — d°. à 2 uſ. 55 7 16e. — Bordeaux, 54 5 8e. — Bilbao, 96 ¼; — Madrid, 96; — Cadix, 95 ¼; — Seville, 95; — Liſbonne, 45 ½; — Veniſe, 90 ¼; — Gênes, 86 ¼; — Livourne, 88 ¼; — Vienne, 35 ¼; — Hambourg, 32 7 16e. — Anvers & Gand, 2 ¾; — Bruxelles, 2 ¾; — Zelande 2; — Roterdam ⅛ p% agiot de la banque, 4 ½.

Des Sables-d'Olonne, *le 3 Fév. 1766.*

Les vents d'Eſt & de Nord-Eſt qui continuent de ſouffler ſans relâche depuis le 13 de Décembre, empêchent l'arrivée de pluſieurs Navires. On en attend encore onze du Banc, & on appréhende très-fort que quelques-uns d'entr-eux ne manquent totalement de vivres, à moins qu'ils n'ayent relâché dans quelques Ports d'Eſpagne.

Plus de 60 chaloupes employées à la pêche, ne rapportent aucun poiſſon; ce qu'on peut attribuer au froid violent qui ſe fait reſſentir, & qui oblige ſans doute le poiſſon à s'éloigner des côtes.

De Bayonne, *le 29 Janv. 1766.*

Exportation.

Il eſt ſorti de ce Port du 20 au 27 Janvier pour Ribadeos, 25 tonnes de vin; — pour Amſterdam, 64 bariques de ſucre, 248 pains de brai, 45 tonnes de vin & 3873 conques de graine de lin; — pour Roterdam, 120 tonnes de vin & 50 balles de regliſſe; — pour S^t. Ander, 81 futailles de vin; — pour Bruges, 80 tonnes de vin; — pour le Cap Français, 371 barils de farine & 50 bariques de vin; — pour S^t. Sebaſtien, 105 bariques de vin, 13 pipotes & 66 bariques d'eau-de-vie; — pour Breſt, 37 milliers de reſine & 3400 planches de pin; — pour Belle-Iſle, 50 quintaux de fer & 38 balles de laine; — pour Bordeaux, 18 milliers de merrein & 2100 houes & ſerpes.

Importation.

Il eſt arrivé dans le même Port & dans le même eſpace de temps, de Bilbao, 2 caiſſes, 5 barils, 3 balles, 4 boucauts & 13 futailles de diverſes marchandiſes; — de S^t. Jean-de-Luz, 15 muids de ſel; — de S^t. Sebaſtien, 80 pierres à mulets, 6 ſacs de cacao, 104 veltes, 14 barils de vin de Malaga & 200 barres de fer; — du Pouliguen, 10 muids de ſel; — de S^t. Ogne, 15 milliers d'oranges, & 5000 d'huitres; — des Sables d'Olonne, 144 muids & 16 boiſſeaux de ſel; — de Rouen, 545 ſacs de farine, 300 ſacs de froment & 26 caiſſes de glace.

De Marseille, *le 4 Fév. 1766.*

Départ *de Navire.*

Il eſt ſorti de ce Port du 27 Janvier au 2 Février 1766, 32 bâtimens Français & 11 Étrangers allant à la Ciotat, à Toulon, à Agde, à Cannes, à Monaco, à S^t. Tropès, à Nice, à Gênes, à Ancone, à Naples, à Palerme, à Alger, en Barbarie, au Levant, à Alexandrie, à Barcelone, à Valence, à Cadix, à Nantes, à S^t. Malo, à la Martinique.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port & dans le même eſpace de temps, 34 bâtimens Français & 14 Étrangers venant d'Amſterdam, de S^t. Nazaire, de Cadix, de Tunis, de Carthagene, d'Alicante, de Tortoſe, de Palamos, de Majorque, de Meſſine, de Palerme, de Naples, de Pietra Negra, de Livourne, de Cagliari, de Gênes, de Port Maurice, de la Bourdigueres, de Nice, d'Antibes, de Cannes, d'Aiguemortes, de Narbonne, de la Ciotat, de Martigues & de Toulon, avec de l'huile, du poiſſon ſalé, du bled, du riz, du ſon, de la ſoude, de la cire, du miel & diverſes autres marchandiſes,

DE NANTES, *le 7 Février 1766.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 1.er au 6 Février 8 Navires Français & 15 Étrangers. les premiers, ſçavoir, la *Marie Modeſte*, Capitaine *Luc Mathé*; les *Deux Amis*, Capitaine *J. Carbonnet*, la S.te. *Anne*, Capitaine *Clemanceau*; le S.t. *Jean*, Capitaine *Louis Laclotte*; l'*Aimable Rozette*, Capitaine *J. de la Motte*; la *Samaritaine*, Capitaine *Fr. Durand*; la *Marie-Françoiſe*, Capitaine *Jac. Raballan*, & la *Charlotte*, Capitaine *J. Salaun*, venaient du Banc de Terre-Neuve, de S.t. Pierre, de Miquelon, de Liſbonne, de Bayonne, d'Arcaſon, de Dunkerque, de Belle-Iſle & de Douarnenés, avec des morues ſeches & vertes, du brai ſec, de la reſine, des oranges, des citrons, des ſardines preſſées & de l'huile de ſardines. Parmi les Étrangers, 2 venaient de Hambourg, 1 de Bremen, 1 de Bergues en Norwege, 4 de Zericzée, 2 d'Amiterdam, 3 de Roterdam, 1 d'Oſtende & 1 de Bilbao.

DU HAVRE, *le 9 Février 1766.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 6 de ce mois les Navires le *Preſſigny*, Capitaine *Mat. Guibert*, de S.t. Malo; & l'*Intendant*, Capitaine *Louvet du Longpré*, de Grandville, allant l'un à S.t. Malo & l'autre à Grandville, tous deux ſur leur leſt.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

il eſt entré dans ce même Port du 7 au 9 de ce mois, 4 Navires, ſçavoir, la *Fidelle*, Capitaine *Jourdan*, de S.t. Malo, venant de Marſeille (*) les *Deux Sœurs*, Capitaine *George Carr*, de Sunderland, en relâche allant à Portſmouth avec du charbon de terre; le *Maréchal de Broglie*, Capitaine *de Waſtre*, de Calais, en relâche, venant de la Rochelle & allant à Calais, chargé d'eau-de-vie; & la *Favorite*, Capitaine *Holm*, Hollandais, venant d'Alicante, d'où il eſt parti le 20 Décembre dernier, chargé de ſoude.

(*) *Ce Navire ayant été forcé le 14 Janvier de ſouffrir la viſite des Algériens, doit finir ſa quarantaine avant que de débarquer ſa cargaiſon.*

SUITE *des obſervations ſur les laines & ſur les abus qui ſe commettent dans leur emploi, par M. Carget.*

Les abus reconnus dans l'emploi, ſont de travailler les laines ſans les laver de nouveau. On y laiſſe le ſuint & les ſaletés, on ne fait aucun tirage des garres qui ſont des parties de laine dont le poil eſt groſſier, court & rude, difficile à fondre, à carder, & qui par ſon poil vif, dégrade & diminue le prix des marchandiſes.

Ces laines ainſi travaillées ne produiſent pas des étoffes telles qu'on pourrait les avoir ſi l'on prenait le ſoin de les relaver, d'en ſéparer les garres & de les dépouiller des autres ſalletés, comme paille, fougere, crote, *&c.* On peigne les laines ſans aucune de ces précautions, on en tire par cette opération pour les chaines des étoffes, & pour les bas au métier, l'eſtambre qui eſt la fleur de la laine. Toutes les ſalletés reſtent au peignon qui doit ſervir pour la trame; ce peignon n'eſt cardé ni fondu à demi, parce que, par une économie mal entendue, les Fabricans ne payent pas aſſez les Ouvriers qui gagnent à peine de quoi ſe nourrir ſimplement de pain.

Les Tiſſerands ne ſont pas mieux payés; on ne leur donne pour le tiſſage d'une piece d'environ ſoixante aunes, que 3 à 3 ℔ 10 ß, au lieu qu'à Nay ils reçoivent 5 ℔ pour une piece d'environ 35 aunes; les Tiſſerands d'Oleron ne battent pas les étoffes à demi ſur le métier, les Fabricans en général l'exigent ainſi, pour qu'il entre moins de laine dans la piece, d'où s'enſuit que lorſque l'étoffe paſſe au foulon où elle ſe vuide du ſuint & des ſalletés, elle ſe trouve réduite à la largeur réglée, ſans qu'elle ait pu acquérir le corps néceſſaire, & demeure lâche & creuſe. Tel eſt l'abus & le mauvais emploi d'une matiere qui, ſi elle était traitée avec ſoin, produirait une marchandiſe dans le commerce, qui ſerait recherchée & bien payée. L'exemple des Fabricans de Nay en eſt une preuve inconteſtable, ils emploient les mêmes laines de Navarre, comme à Oleron & aux environs, mais ils ont ſoin de les tirer, de les nétoyer, d'en ſupprimer les garres, de

faire bien carder & bien tiſſer. Ils vendent en conſéquence au moins 4 ℔ la canne de leur cadis qui eſt environ une aune & demie, & ne peuvent en faire aſſez pour remplir les demandes, tandis qu'à Oleron on n'en retire pas au-delà de 50 ß la canne, & qu'ils ont ſouvent de la peine à s'en défaire à ce bas prix. Il eſt bon d'obſerver qu'on emploie à Nay les garres pour une autre qualité de cordelats inférieurs, mais qui valent toujours mieux que ceux qui ſont fabriqués avec les laines du Pays; il n'a jamais été poſſible de faire comprendre aux Fabricans d'Oleron leur tort; toujours attachés à leur routine, ils ſont perſuadés qu'ils ſe perdraient totalement, s'ils la quittaient, & on a même beaucoup de peine en tolérant leurs fautes, de leur faire obſerver les dimentions ſtatuées par le réglement.

Je ne dirai plus rien ſur l'emploi que l'on fait à Nay des laines de Navarre, les Fabricans en tirent un auſſi bon parti qu'on le puiſſe, s'ils avaient la façon d'apprêter leurs marchandiſes comme celles de Montauban, leur cadis vaudrait beaucoup mieux. Il y a même des bons connaiſſeurs qui les préferent aujourd'hui, quoiqu'ils n'ayent pas la délicateſſe de l'apprêt de ceux de Montauban.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

SUITE *des travaux & rapports des Manufactures de Bourgogne.*

Nous avons encore dans le Département cinq manufactures en garats, guinées, mouſſelines, velours de coton, peluches en coton, toiles pour doublures, fauteuils à petits points & tapis pour le Turc, *idem*, & des taffetas façon d'Angleterre.

La premiere eſt à Châlon ſur Saone, les fonds ſont à la Ville, c'eſt un Contre-Maître qui régit tout, il y a 31 métiers battans, dont un en mouſſeline qui n'en a fait qu'une piece à raiſon de 8 ℔ l'aune, & pour le tout 128 ℔, ci . . . . . 128 ℔

Cinq métiers de guinées qui ont fait 152 pieces à raiſon de 2 ℔ l'aune, & pour l'article . . . . . 4560 ℔

Vingt-un métiers en garats qui ont fait 624 pieces de 15 aunes à 1 ℔ 3 ß 6 d. l'aune, en tout . . . . . 11,635 ℔

Et enfin 4 métiers en ſiamoiſes qui ont auſſi fait 80 pieces, tirant chacune 20 aunes, à raiſon de 2 ℔ l'aune, en tout pour . . . . . 3200 ℔

Et pour tous les articles de ladite MANUFACTURE . . . . . 19523 ℔

La ſeconde eſt à Pondeveyle en Breſſe, elle a fait pendant leſdits ſix derniers mois 1765, pour 11319 ℔ de cotonnes brochées pour meubles, de taffetas façon d'Angleterre, fauteuils en fond laine & ſoie, & des tapis pour le turc.

Sçavoir, pour cotonnes brochées 217 aunes 5 8e. à 6 ℔ . . . . 1305 ℔ 10 ß

Taffetas d'Angleterre, 1559 aunes à 6 ℔ 10 ß . . . . . 9113 ℔ 10 ß

En fauteuils & tapis 50, dont 26 fauteuils & 24 tapis, les fauteuils & tapis en fond de ſoie, 54 ℔ chacun, & ceux en fond de laine, 24 ℔, & pour le tout . . . 2520 ℔

La troiſiéme eſt à Belley en Bugey, où on fait des mouſſelines, toiles de coton & garats, il y a à cette manufacture 24 métiers battans, dont 14 en mouſſelines bon moyen, leſquels ont fait 48 pieces de 16 aunes chacune à raiſon de 5 à 6 ℔ l'aune, & pour le tout . . . . . 2224 ℔

Plus, quatre métiers en mouſſelines plus moyennes, dont il y a eu 36 pieces de faites de 16 aunes chacunes à raiſon de 3 à 4 ℔ l'aune, & pour le tout . . . . 2160 ℔

Plus, 2 métiers de mouſſelines toutes communes qui ont fait 72 pieces de 16 aunes chacunes à raiſon de 3 ou 4 ℔ l'aune, ce qui fait pour l'article entier . . 2880 ℔

Plus, deux métiers en cotonnes pour doublures, qui ont fait 33 pieces de 16 aunes chacunes à raiſon de 3 ℔ 10 ß à 4 ℔, & pour le tout . . . . . 1848 ℔

Enfin, deux métiers qui ſervent alternativement pour guinées & garats, qui ont fait 283 pieces de guinées à 16 aunes chacunes à raiſon de 2 ℔ 10 ß à 3 ℔, en tout . . . . . 12452 ℔

Et pour les garats de 16 aunes chacun, à raiſon de 30 à 40 ß, 58 p. font 1624 ℔

Et pour le montant de la partie entiere . . . . . 27288 ℔

A quoi il faut ajouter 10000 ℔ pour des bas de ſoie qui ont été fabriqués par le ſieur Banqual de Belley.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

Fé. 1766.	*Jeudi* 13.	*Ven.* 14.	*Sam.* 15.
Amſterdam.	55 ¾ 5 8e	55. 5 8e	55. 5 8e
Londres. .	32 . .	32 . .	32 . .
Hambourg.	175 ½ . .	175 ½ . .	175 ½ . .
Madrid. .	15 4 . .	15 4 . .	15 4 . .
Cadix. . .	15 2 6 .	15 2 . .	15 2 . .
Livourne. .	95 ¼ . .	96 . .	96 . .
Lyon, R. .	½ . . .	½ . . .	½ . . .

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DES SABLES-D'OLONNE, *le* 3 *Fév.* 1766.

Il ſe trouve actuellement en charge dans ce Port ſix Navires deſtinés pour la pêche de la morue verte. Ces Navires qui doivent partir dans le courant de ce mois, & aller au Banc de Terre-Neuve, ſont le *Généreux*, Capitaine *Moreau*, la *Providence*, Capitaine *Blay*; le *Marquis de la Galliſſoniere*, Capitaine *Rouſſeau*; le S^t. *Nicolas*, Capitaine *Broſſard*; le *Pere de Famille*, Capit^e. *Brechard* & l'*Hirondelle de Mer*, Capitaine *Arreau*.

FINANCES.

§. I.

D'AMSTERDAM, *le* 4 *Février* 1766.

COURS *des effets publics.*

ACtions de la Comp. Hol. des Indes Or. 578; — d°. de la Comp. Hol. des Indes Oc. 58; — d°. de la Banque d'Ang. 135 ¾; — d°. de la Comp. Ang. des In. Or. 168; — d°. de la Comp. de la M. du S. 105 ½; — ann. à 4 p °/°, 1760, 103 ⅛; — conſolidées à 3 p °/°, 91 ½.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, du 28 Octobre 1765, concernant l'Emprunt ouvert par la Déclaration du 16 Mars 1760.

AUTRE du 31 Janvier 1766, qui ordonne qu'il ſera convoqué un Chapitre général & extraordinaire de la Congrégation de S^t. Maur, lequel s'aſſemblera en l'Abbaye royale de S^t. Denys, le 24 Avril prochain, en préſence des Commiſſaires de Sa Majeſté.

ORDONNANCE DU ROI, concernant la Milice, du 27 Nov. 1765.

§. II.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Fév.
Fauveau,	7^e.	F.	21
Baroy,	28^e.	A.	21
Drouer,	35^e.	F.	20
De Montal,	46^e.	J.	21
Patu,	47^e.	J.	21
Lallemant,	49^e.	L.	19
Cadeau,	57^e.	C.	21

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1766.	*Jeudi* 13.	*Vendredi* 14.	*Samedi* 15.
Ac. des Indes. .	1307 ½ 10 . .	1310. 12 ½ .	1312 ½ . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	439 . . .
Prom. à 5 p °/°. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p °/°. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	997 ½ . . .	997 ½ 1000 .	997 ½ . .
L. de la 3e. L.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	8	. . . . .	8 . . .
Annuités. . .	427	428	428. 27 . .
Coup. d'an. .	84 ½	84 ½	84 ½ . . .
Emp. de 50 mil.	13. 13 ½ 5m .	13	13. 14. 3m .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	34	34 35. 5m 35 ½ 10m	34. 34 ½ 2m 35.
Epoques. . .	10e 22 . . .	16 ½ 10e. 21 ½	16. 10e. 21 ½
Réc. Nouette. .	25	25. 25 ½ 25 .	25. 25 ½ 25
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p °/° . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p °/° ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S^t. Michel, 1

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Mardi 18 Février.

AGRICULTURE.

§. I.

PRIX *du quintal de laine pendant le mois de Déc. dans les Généralités de*

Languedoc, filée, depuis 52 jusqu'à 240 ℔; brute, depuis 48 jusqu'à 80 ℔; — *Auch* & *Pau*, filée, depuis 70 jusqu'à 240 ℔; brute, depuis 17 ℔ 5 ß jusqu'à 120 ℔; — *Montauban*, filée, depuis 103 ℔ 10 ß jusqu'à 253 ℔; brute, depuis 48 jusqu'à 66 ℔; — *Dijon*, filée, depuis 80 jusqu'à 300 ℔; brute, depuis 40 jusqu'à 130 ℔; — *Moulins*, filée, depuis 120 jusqu'à 200 ℔; brute, depuis 35 jusqu'à 100 ℔; — la *Rochelle*, filée, depuis 165 jusqu'à 190 ℔; brute, depuis 90 jusqu'à 100 ℔; — *Riom*, filée, depuis 100 jusqu'à 150 ℔; brute, depuis 45 jusqu'à 68 ℔.

PRIX *du quintal de lin pendant le mois de Déc. dernier dans les Généralités de*

Languedoc, fin, depuis 35 jusqu'à 90 ℔; commun, depuis 25 jusqu'à 68 ℔; *Auch* & *Pau*, fin, depuis 35 jusqu'à 275 ℔; commun, depuis 25 ℔ 4 ß jusqu'à 180 ℔; — *Montauban*, fin, 69 ℔; commun, depuis 46 jusqu'à 63 ℔; — *Dijon*, fin, depuis 80 jusqu'à 150 ℔; commun, depuis 60 jusqu'à 120 ℔; — la *Rochelle*, fin, depuis 88 ℔ jusqu'à 100; commun, depuis 49 jusqu'à 70 ℔; — *Riom*, fin, depuis 75 jusqu'à 120 ℔; commun, depuis 50 jusqu'à 60 ℔.

PRIX *du quintal de chanvre pendant le mois de D. dernier dans les Généralités de*

Languedoc, fin, depuis 40 jusqu'à 90 ℔; commun, depuis 24 jusqu'à 80 ℔; — *Auch* & *Pau*, fin, depuis 30 jusqu'à 36 ℔; commun, 26 ℔; — *Montauban*, fin, depuis 24 jusqu'à 63 ℔; commun, depuis 18 jusqu'à 60 ℔; — *Dijon*, fin, depuis 20 jusqu'à 75 ℔; commun, depuis 15 jusqu'à 50 ℔; — *Moulins*, fin, depuis 25 jusqu'à 140 ℔; commun, depuis 20 jusqu'à 85 ℔; — la *Rochelle*, fin, depuis 70 jusqu'à 80 ℔; commun, depuis 36 jusqu'à 50 ℔; — *Riom*, fin, depuis 26 jusqu'à 100 ℔; commun, depuis 20 jusqu'à 50 ℔.

PRIX *du quintal de fer pendant le mois de Déc. dans les Généralités de*

Languedoc, depuis 15 jusqu'à 24 ℔; — *Auch* & *Pau*, depuis 13 jusqu'à 21 ℔; — *Montauban*, depuis 17 ℔ 5 ß jusqu'à 30 ℔; — *Dijon*, depuis 14 jusqu'à 36 ℔; — *Moulins*, depuis 15 ℔ jusqu'à 20 ℔; — la *Rochelle*, depuis 20 jusqu'à 21 ℔; — *Riom*, depuis 17 jusqu'à 22 ℔ 10 ß.

PRIX *du quintal de soie pendant le mois de Déc. dans les Généralites de*

Languedoc, brute, depuis 1600 jusqu'à 2580 ℔; apprêtée pour ouvrages, depuis 2000 jusqu'à 3880 ℔; — *Dijon*, brute, 700 ℔; apprêtée 1000 ℔.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Janvier dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

BESANÇON.				LILLE.				NANCY.				POITIERS.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés	Prix.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Arbois.	18	15		Aire.	16	2	6	Bar.	11	7		Chatelleraut.	20	8	
Beaume.	17	9	8	Arras.	15	9	11	Bitche.	12		10	Chatillon.	20	9	1
BESANÇON.	18	2	6	Bailleul.	20	15	8	Boulai.	10	14	2	Conſolens.	17*	8	
Dole.	18	6	8	Bapaume.	15	3	1	Bourmont.	15*	7	6	Fontenay.	20	10	
Gray.	19	10		Bergues.	19	6	10	Charmes.	11	17	2	Les Sables.	21	12	
Lons-le-Saunier.	21	12		Bethune.	18	18		Epinal.	14	17	9	Nyort.	18		
Orgelet.	20	16		Caſſel.	18			Etain.	10	6	8	POITIERS.	22*	7	1
Ornans.	17*	3	1	Douay.	15	1	11	Luneville.	11	7		St. Maixent.	21	12	
Poligny.	22*	8		Dunkerque.	22*			Mirecourt.	12	4	5	Thouars.	19	16	
Pontarlier.	22			Gravelines.	18	9	2	NANCY.	11	8	4				
Quingey.	19	7	6	Heſdin.	16	4	3	Neufchateau.	12	10	5				
Salins.	19	7	6	LILLE.	18	4	8	Pont à Mouſſon.	10	19	5				
St. Claude.	21	7		S. Omer.	18	16	10	Remiremont.	14	17	1				
Veſoul.	17	4		S. Pol.	11*	5		St. Diez.	13	5	3				
				S. Venant.	20			St. Mihiel.	10*						
								Sarguemines.	12						
								Vezeliſe.	12	14	3				
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	19	10	10	From. le ſep	17	11	10	From. le ſep.	12	4	7	From. le ſep.	20	4	8
Pain la liv.		2	7	Pain la liv.		2	9	Pain la liv.		1	6	Pain la liv.		2	2
Avoine le ſ.	6	1		Avoine le ſ.	6	1	9	Avoine le ſ.	3	19	1	Avoine le ſ.	6	14	11
Foin le quint.	1	6		Foin le q.	1	13	9	Foin le quint.	1	4	6	Foin le q.	1	17	4
Paille le q.		13	1	Paille le q.	1	4	10	Paille le q.		13		Paille le q.		17	6

MOYENS

De tirer un grand avantage des quatre principales branches de l'Agriculture.

Un particulier qui fait marcher enſemble avec ſuccès quatre branches eſſentielles de l'agriculture, la culture des terres, les belles eſpeces de bêtes à laine, les vers à ſoie & les abeilles, propoſe les moyens ſuivants à ceux qui veulent réuſſir dans ces différens travaux.

1°. Il faut avoir ſoin de réparer par de bons & fréquens engrais les forces perdues ou diminuées de la terre, & poſſéder un grand nombre de beſtiaux pour fournir ces engrais; des prairies artificielles & beaucoup de paille pour nourrir ces beſtiaux.

2°. A l'égard des bêtes à laine, deux choſes contribuent eſſentiellement à les multiplier & à les entretenir en bon état; l'exacte propreté & un grand air dans les bergeries. Il ne faut cependant les y faire rentrer que le plus tard qu'on peut, & on doit les en faire ſortir auſſitôt que le printemps commence à faire ſentir ſes douceurs. Il eſt à propos pendant tout l'été de leur donner la liberté de ramaſſer ce qu'il y a d'épars dans les champs, & avant que de les faire rentrer dans le parc, il eſt bon de leur faire ſuffiſamment manger des

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 25 Février.

AGRICULTURE.

§. I.

DE LONDRES, *le* 11 *Fév.* 1766.

DÉCOUVERTE.

ON apprend par une lettre écrite de la Georgie, qu'un Habitant de ce Pays aidé des obſervations de quelques Étrangers, y a cultivé un arbriſſeau dont les feuilles ſechées ont le goût & les propriétés du thé vert. Si l'on en croit les expériences qu'on aſſure en avoir été faites, on pourrait retirer quelqu'avantage de cette découverte.

Production de l'Iſle de St. Vincent.

On mande de la Grenade que l'Iſle de S^t. Vincent deviendra, ſelon toutes les apparences une acquiſition très-importante à cauſe de l'immenſe quantité de cacao qu'elle produit, ainſi que de l'ébene, du lignum vit (ou bois de gayac) de la ſalſe pareille & beaucoup de mahogony ou bois de marquetterie.

DE LONDRES.

Culture de la pimprenelle pour la nourriture des beſtiaux.

Nous ſommes informés de bonne part que la culture de la pimprenelle pour nourrir les beſtiaux pendant l'hyver, conſeillée & encouragée par la *Société d'Emulation*, ſe trouve être une des plus utiles découvertes qui ait été faite dans l'agriculture depuis plus d'un ſiecle, & les grands avantages que le public a retirés déjà de ce louable établiſſement, ſont clairement démontrés dans nombre de lettres adreſſées à la Société.

OBSERVATIONS

Sur le danger & l'inutilité d'une franchiſe générale qu'on voudrait accorder aux défrichemens en grand, par la Société royale d'Agriculture du Bureau du Mans.

La Société a toujours conſidéré les défrichemens comme très-utiles pour l'extenſion de l'Agriculture. Cette partie mérite en effet l'attention du Gouvernement, & même des récompenſes de ſa part. Perſonne n'ignore les avantages que la France trouverait à convertir en plaines fertiles les déſerts immenſes que renferme la majeure partie de ſes Provinces, & ne pourrait trop concourir aux vues bienfaiſantes du Miniſtere à cet égard.

En conſidérant d'un autre côté l'état actuel de notre agriculture, par-tout ſuſceptible d'améliorations, la Société s'eſt demandé à elle-même de quels bras ſe ſervir pour entreprendre de défricher nos vaſtes terreins incultes.

A peine notre culture commence à eſſayer de ſortir de ſon état de décadence, à la faveur d'un encouragement naiſſant, & elle a encore bien du chemin à faire avant que

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

de parvenir à celui de toute l'amélioration dont elle a beſoin & dont elle eſt ſuſceptible. Si la miſere qui regne dans le plat pays eſt un obſtacle à cet avancement, le défaut de bras y contribue auſſi de ſon côté; ſi on lui en enleve une partie pour la jetter dans les grands défrichemens, notre culture reſtera dans ſon état de médiocrité qui deviendra peut-être pire que le premier.

Si on ouvre une carriere qui puiſſe préſenter aux malheureux un état de franchiſe de toutes charges quelconques, ce ne ſera pas des Villes que partira un grand nombre de défricheurs; nos Colons eux-mêmes abandonneront bientôt leurs Villages, ſe hâteront d'en établir d'autres dans nos déſerts, qui ſe peupleront, il eſt vrai, mais aux dépens de notre ancienne culture abandonnée; ceux que la timidité ou d'autres engagemens pourront retenir attachés à leurs foyers, porteront donc ſeuls, en ſus de leurs charges, la portion des autres qui, par leur déſertion auront cherché à s'en ſouſtraire; alors la charge deviendra inſupportable au petit nombre de contribuables énervés par cette tranſmigration.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Janvier dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

BORDEAUX.				MOULINS.				RENNES.				SOISSONS.			
LIEUX des Marchés	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Agen.	23	16	4	Aubuſſon.	18			Auray.	24			Château-T.	15	11	8
Bazas.	28	5		Château-Chi.	16	16		Breſt.	27*			Chauny.	14	3	3
Bergerac.				Decize.	14*	8		Hennebon.	22	15		Clermont.	15	15	
Blaye.	20*	4	8	Evaux.	17	5	2	Lannion.	19	13	9	Coucy.	15	5	
BORDEAUX.	27	19	10	Gannat.	16	13	6	Morlaix.	18	19	4	Creſpy.	15		
Caſtel Jaloux	26	5		Gueret.	22*	10		Nantes.	22	13	4	Fer-en-Tard.	15	12	
Condom.	24			Montluçon.	16			Pontivy.	19	13	8	Guiſe.	15	15	
Libourne.	26	5	3	Montmarault.	14	8		Quimper.	21	12		Ham.	15	12	
Marmande.	26	10		MOULINS.	16	6	10	Redon.	19	16		Hirſon.	16*	13	4
Monſſauquin	25	13	4	Nevers.	18			RENNES.	18	12		Lafere.	14	2	
Nerac.	25	13		S. Pierre le M.	14	17		St. Brieux.	20	2		Laon.	12*	10	
Nontrou.				St. Pourçain.	18			St. Malo.	21	2	10	Marle.	14	1	7
Perigueux.	24	7	6					Treguier.	21	15		Noyon.	16	10	
Ste. Foy.	24							Vannes.	21	10		Ribemont.	16		
Sarlat.	20	15						Vitré.	14*	9	7	Roſoy.	15	10	
Villeneuve.	28*	6	1									SOISSONS.	16	2	6
												Vervins.	15	8	
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	25	2	10	From. le ſep.	16	18	8	From. le ſep.	20	18	4	From. le ſep.	15	5	4
Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		2	4	Pain la liv.		1	10
Avoine le ſ.	9	9	2	Avoine le ſ.	4	18	5	Avoine le ſ.	6	13	6	Avoine le ſ.	6	2	5
Foin le quint.	2			Foin le q.	1	9	10	Foin le quint.	1	15	1	Foin le q.	1	16	
Paille le q.	1	5		Paille le q.		11	10	Paille le q.	1	3	2	Paille le q.	1	5	

DE DOMBES, *le 16 Février 1766.*

Le prix actuel du froment dans la principauté de Dombes, eſt de 22 ℔; — celui du ſeigle eſt de 16 ℔ 15 ß; — celui de l'orge de 10 ℔ 8 ß; — celui de l'avoine, de 14 ℔ 10 ß le *ſeptier* de 24 boiſſeaux.

DE MARENNES, *le 12 Fév. 1766.*

Prix de quelques denrées du crû de ce Pays.

Le prix du cent de ſel, compoſé de 28 muids ras qui forment la peſanteur de 25 tonneaux, eſt de 800 à 850 ℔ quittes des droits du Roi & des Seigneurs; — le tonneau de vin rouge vaut de 100 à 110 ℔, non compris les futs; — celui du vin blanc eſt de 66 à 72 ℔ le tonneau de même; — la barique d'eau-de-vie de 27 veltes, faiſant 162 pintes de Marennes, ou 216 meſure de Paris, vaut de 100 à 110 ℔ la barique; — le boiſſeau de bled peſant 128 l. poids de marc, vaut 13 ℔; — celui de meture ou méteil peſant 104 liv. & celui de ſeigle peſant 120 liv. auſſi poids de marc valent chacun 8 ℔ 13 ß; — celui d'orge peſant 92 liv. vaut 6 ℔ 15 ß; — la pochée d'avoine compoſée de cinq quarts dont les 4 premiers ras & le dernier comble, peſant 107 ℔ vaut 6 ℔; — le boiſſeau de bled d'Eſpagne, peſant 124 ℔ ou environ, vaut 7 ℔; celui de pois peſant 138 liv. eſt de 12 ℔; — celui de haricots peſant 140 liv. eſt de 12 ℔; — celui de lentilles peſant 128 liv. eſt de 14 à 16 ℔; — celui de groſſes feves peſant 112 liv. eſt de 8 ℔.

La liv. de 16 onces de pain blanc coute 2 ß 6 d.; — celle d'entre le bis & blanc, 2 ß; — & celle du pain bis, 1 ß 4 d.

§. II.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à Brive le 13 Février 1766, par M. de Maſſac, de la Société royale d'Agriculture.

Les 1.er, 2 & 3 Février, le thermometre que M. de Maſſac avait placé à l'air extérieur, ſe ſoutint depuis le terme de la congellation juſqu'au 3e. dégré au-deſſous. Depuis le 4 juſqu'au 10 incluſivement, il neigea tous les jours, mais par intervalles. Le 9 à 9 heures du matin, le thermometre était deſcendu au 13e. dégré. Quelques puits de la Ville qui n'avaient pas été gelés le mois dernier, le furent ce jour là, & des chênes d'une groſſeur prodigieuſe ſe fendirent. Depuis 3 jours le froid a diminué ſucceſſivement, & le 13 le thermometre était au 3e. dégré au-deſſus de la congellation.

COMMERCE.

§. I.

DE RUSSIE.

Etabliſſement d'une nouvelle Colonie.

L'Impératrice de Ruſſie vient de faire publier la deſcription imprimée de la Colonie que cette Princeſſe veut établir ſur le Volga, & qui portera le nom de *Fief de Cathe ne*. L'Impératrice invite tous ceux qui ſont libres de leur perſonne de ſe rendre dans cette Colonie, & elle exige que les perſonnes qui ſe préſenteront juſtifient de leur liberté par un certificat.

COMMERCE DE LA MER BALTIQUE.

Extrait d'un ouvrage Anglais intitulé: Erreurs générales ſur Cromwell.

Pendant l'année 1759, trois mille deux cent quatre-vingt-neuf Vaiſſeaux de différentes nations, ſont entrés par le Sund dans la Mer Baltique & trois mille cinq cent ſoixante-huit en ſont ſortis.

Les Français ont l'avantage de n'être point viſités en paſſant le Sund, & ils ne payent les droits, s'ils le veulent, que 3 mois après ſur la ſimple déclaration du Maître du Vaiſſeau.

Les Anglais prétendent que ſi eux ou les Hollandais étaient en guerre avec le Roi de Dannemark, ils entreraient très-aiſément par le grand Belte dans la Mer Baltique. Il y a un exemple d'une eſcadre Hollandaiſe qui a paſſé très-aiſément par le Belte dans le temps des guerres des Suédois & des Danois.

Avant la Reine Chriſtine, les Suédois n'avaient pas beaucoup de Vaiſſeaux; ils

obtinrent du Dannemarck à la fin de la guerre de 1664, la franchiſe de tous les Vaiſſeaux Suédois paſſant par le Sund.

Lorſque la Suede eſt en guerre, ce ſont les Vaiſſeaux Anglais qui font ſon commerce; mais en temps de paix l'avantage eſt ſi grand pour les Suédois, & leurs Marchands ſont ſi encouragés par la Franchiſe des droits, à employer de préférence les Vaiſſeaux de leur nation, que les Vaiſſeaux Anglais ne leur ſervent plus que pour ſuppléer aux leurs.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

ÉTAT *des marchandiſes en cadiſerie achetées dans le Pays du Gevaudan pendant le mois de Novembre dernier.*

Il s'eſt vendu à Mende, à Marvejols, à Lacanourgue, à S^t. Chely, à Serverettes, à Malzieu, à Saugues & à Langogne, en ſerges, en eſcots, en impériales, en burats & en cadis à la dauphine, refoulés, de montagnes, 7002 pieces qui ont produit une ſomme de 190,689 ℔.

DE BOULOGNE, *le 16 Février 1766.*

ÉCHOUEMENT DE NAVIRE.

La nuit du 12 au 13 Février, un coup de vent de Sud Oueſt a jetté ſur ces côtes auprès de la Pointe des Oyes, le Navire le *Singe*, de l'Iſle-Dieu, du port de 50 tonneaux, Capitaine *Fruneau*. L'équipage de ce Navire, compoſé de cinq hommes en comprenant le Mouſſe, n'a couru aucun riſque, & on eſpere renfluer le Navire qui eſt neuf, s'il ne ſurvient pas de tempête à la vive eau prochaine. Au moment où le Navire a échoué ſur les rochers, le Capitaine a été forcé de couper ſon grand mât pour empêcher qu'il ne fût briſé. La cargaiſon conſiſtant en vin de Bordeaux, deſtiné pour Dunkerque, a été ſauvée, & n'a pas été beaucoup avariée.

DE CETTE, *le 3 Février 1766.*

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ſa Province de Languedoc, par le Port de Cette, depuis le 16 Décembre 1765, juſqu'au 1.^er Février 1766, pour l'Italie, 40 verges d'eau-de-vie, 60 muids, 12 demi-muids de vin, 6500 liv. d'huile d'olive; — pour Douvres, 101 muids, 6 demi-muids de vin, 3239 verges d'eau-de-vie, 1280 l. de verdet 590 l. de liq. 950 liv. d'anchois & 7010 liv. d'amandes; — pour Hambourg, 88 muids, 9 demi-muids de vin, 701 verges d'eau-de-vie, 22000 citrons, 11570 liv. d'amandes, 6680 liv. de verdet & 3800 liv. de capres; — pour Amſterdam, 221 muids, 13 demi-muids de vin & 5620 liv. d'amandes; — pour Roterdam, 165 muids, 4 demi-muids de vin, 3126 verges d'eau-de-vie, 4100 liv. de verdet, 552 liv. de liqueurs.

IMPORTATION.

Il eſt entré par le même Port, pour la même Province, & dans le même eſpace de temps diverſes marchandiſes, ſçavoir, de Barcelone, 200 liv. de marchandiſes, 5000 liv. de liege en planches; — de l'Italie, 56000 citrons, 240 balles, 2460 l. de riz, 93 vieux tonneaux; — de Douvres, 250 liv. de fromages.

DE MARENNES, *le 12 Février 1766.*

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de la riviere de Seudres & du Havre de Brouage pendant le mois de Janvier dernier, 40 bâtimens & barques qui ont enlevé 886 muids 18 boiſſeaux de ſel meſure raſe de Brouage; 20 pieces, 5 tierçons d'eau-de-vie, 146 tonneaux, 3 bariques de vin, 4 tonneaux de riz & 10 tonneaux de pois.

Dans le même eſpace de temps il eſt auſſi ſorti des Ports ou Chenaux de l'Iſle d'Oleron, 30 bâtimens ou barques qui ont exporté 120 greniers, 6 boiſſeaux de ſel meſure de Brouage.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans la riviere de Seudres, pendant tout le mois de Janvier, 27 bâtimens & barques, parmi leſquels il y avait un Navire Hollandais & un Eſpagnol, tous ſur leur leſt.

DU HAVRE, *le 16 Février 1766.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 14 au 16 de Février, 7 Navires, ſçavoir le *Juſte*, Capitaine *Mengnonet*, de Grandville, allant à Grandville ſur ſon leſt; le *Pelerin*, Capitaine *Laforterie*, de Grandville, allant à Honfleur prendre du ſel pour la pêche prochaine; la *Ducheſſe d'Aiguillon*, Capitaine *Fichet*, de Bevic, allant dans ce même endroit ſur ſon leſt; le *Duc de Choiſeul*, Capitaine *Minet*, & l'*Intrepide*, Capitaine *Vallemont de la Forterie*, tous deux de Grandville & y allant ſur leur leſt; le *Guillaume & Jacob*, Capitaine *Ary Krabbendam*, allant à Amſterdam chargé de ſucre & de café; la *Victoire*, Capitaine *Deglos*, allant au Cap avec du bœuf, du beurre, de la chandelle, du lard, du hareng, de la morue, de la farine, des ſouliers, des marmites, plaques & poids de fer, & pluſieurs balles & ballots de différentes marchandiſes.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port, & dans le même eſpace de temps, 6 Navires, ſçavoir, l'*Artibonite*, Capitaine *Jean Callard*, du Havre, venant de S^t. Marc & du Port au Prince, d'où il était parti le 13 Novembre 1765, chargé de marchandiſes des Colonies; le S^t. *Jacques*, Capitaine *Cointrel*, de Dieppe, venant de Nantes avec du fer, des laines, des ardoiſes pour le Havre & pour Rouen; l'*Aimable Marguerite*, Capitaine *Leroux*, de Morlaix, venant de Bayonne, chargé de bray ſec, de reſine, de laines & de vin; la *Ville de Cherbourg*, Capitaine *Bremont*, venant de Cherbourg ſur ſon leſt; la *Ville de Fecamp*, Capitaine *Nic. Augé*, de Fecamp, venant de Rouen & allant à Corck; & l'*Amitié*, Capitaine *Jean Maſſon*, venant de Wittehaven, chargé de tabac pour la ferme.

DE HONFLEUR, *le 16 Février 1766.*

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il eſt entré dans ce Port le 11 & le 12 Février 3 Navires, ſçavoir, le *Duc de Sully* venant de la Pointe-à-Pitre & de la Baſſe-Terre, Iſle de la Guadaloupe, avec des marchandiſes des Colonies; la *Marie-Anne* & la *Providence*, venant du Grand Banc de Terre-Neuve chargés de 13000 morues vertes, de l'huile de poiſſon & du ſel de rapport.

Ces trois Navires étaient dans la Manche dès le commencement de Février, mais un violent coup de vent les éloigna de plus de 200 lieues de la terre, & les mit fort en danger, particuliérement les deux derniers qui manquaient de vivres.

SUITE *des obſervations ſur les laines & ſur les abus qui ſe commettent dans leur emploi, par M. Carget.*

L'emploi des laines de Navarre qu'on fait à Bagneres en Bigore, n'eſt qu'un mélange avec celles du Pays qui ſont un peu plus ſeches, mais lorſqu'elles ſont mêlées enſemble, on en fait des cadis, qui après ceux de Nay, ſont les plus beaux & les meilleurs des fabriques du Département. On n'en peut faire aſſez à préſent pour la conſommation; les Marchands offrent aux Fabricans l'argent d'avance pour avoir de préférence les pieces dont ils ont beſoin.

Le Bearn & le Pays des Baſques fourniſſent ordinairement une grande quantité de laines. Celles de la vallée d'Aſpe en Bearn ſont les meilleures de cette Province, & celles des environs de S^t. Jean-Pied-Port, les meilleures de la Baſſe-Navarre; celles de Soule & de Labourd ſont les plus groſſieres; on les emploie dans les Fabriques de Chaſparren & des environs, dans celles de Rebenac, de Bruges, de Pontacq, d'Orthez, dans la Chaloſſe, dans le diſtric du Bureau de Nay, & dans celles qui ſont du côté de S^t, Gaudenx. Le commerce de ces laines ſe fait en bonne partie par un petit nombre de Négocians diſtribués dans le Bearn & le Pays des Baſques. Ils en font des magaſins conſidérables & en fourniſſent toute l'année le marché d'Oleron où les Fabricans des environs de cette Ville, vont faire leurs emplettes : de là on en paſſe à Nay une fois par ſemaine; on y entretient des magaſins où vont ſe pourvoir les Fabricans plus éloignés d'Oleron que de Nay. Toutes ces laines ſe vendent en ſuint.

En général elles ſont plus ou moins groſſieres. On pourrait en faire des étoffes très-bonnes dans leur qualité, ſi les Fabricans voulaient; mais il y en a pluſieurs,

& c'eſt même le plus grand nombre de ceux qui travaillent des aunes, des coutas ou capas, qui par un mélange de matieres inférieures, gâtent leurs étoffes, & en ont beaucoup diminué le commerce.

Il n'y a que la chaine de ces marchandiſes qui ſoit fabriquée de la bonne laine du Bearn, on emploie par abus pour la trame une autre qualité de laine inférieure qu'on nomme *briſton*; Cette laine eſt comme une eſpece de boure coupée ſur les moutons au milieu de la ſaiſon. Elle n'a pas encore acquis ni la longueur, ni la force que lui procure une maturité parfaite. C'eſt dans le Pays Baſque, & dans la vallée de Baratous en Bean, qu'on eſt dans l'uſage ſingulier de faire cette tonte deux fois l'année, l'une au mois de Mai & l'autre au mois de Septembre, au lieu qu'on n'en fait qu'une dans les climats beaucoup plus chauds.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

MANUFACTURES D'ABBEVILLE.

Il s'eſt fabriqué pendant le dernier ſemeſtre de l'année 1765, dans les différentes Manufactures de cette Ville, 3191 pieces d'étoffes évaluées à la ſomme de 335,138 ℔. Le premier ſemeſtre avait produit 657818 ℔, & par conſéquent le dernier eſt moins fort de 322,680 ℔.

CHANGES.

Fé. 1766.	*Jeudi* 20.	*Ven.* 21.	*Sam.* 22.
Amſterdam.	55 5 8e	55. 5 8e ¾	55 5 8e. ¾
Londres. .	31. 15. 16e	31. 15. 16e	31. 15. 16e
Hambourg.	175 ½ . .	175 ½ . .	175 ½ . .
Madrid. .	15 4 . .	15 4 . .	15 4 . .
Cadix. . .	15 2 6 .	15 2 . .	15 2 . .
Livourne. .	96 . . .	96 . .	96 . .
Lyon, R. .	3 8e. . .	¼ pe. . .	¼ pe. . .

§. II.

SOLUTION de la queſtion inſérée dans la Gazette, numero 10, *par M. Girard, Avocat à Quimper.*

Si les remiſes dont il s'agit ſe trouvent encore ſous les ſcellés du failli, *Jean* peut les reclamer, par la même raiſon qu'on peut reclamer en pareil cas des marchandiſes *en eſſence*; mais ſi *Jacques*, failli, a reçu de l'argent pour ces remiſes, & que celui qui les a reçues puiſſe prouver que c'eſt *ſans fraude*, & ſans le moindre ſoupçon de ladite faillite qu'il a ainſi négocié avec *Jacques*, on ne croit pas qu'on puiſſe l'obliger de ſe deſſaiſir des remiſes qui lui tiennent lieu de l'argent qu'il a compté à *Jacques*, ſans avoir encore une fois la moindre connaiſſance de ladite faillite. Il en doit être à ſon égard comme d'une marchandiſe entiere & en eſſence, qu'un failli aurait vendu ou fait vendre à un tiers qui n'aurait pas pu ſoupçonner ſa faillite: ces échanges ou ventes peuvent tous les jours arriver dans ces ſortes de cas, ſans qu'on puiſſe ſe prevaloir de l'art. 4 du tit. des faillites, qui ne condamne que ce qui eſt fait *en fraude des créanciers*; & encore faut-il que celui qui a traité avec le failli, ſoit ſoupçonné de la même fraude.

Ne ſerait-il pas injuſte, en effet, qu'un voyageur ou tout autre, qui après avoir pris chez un Banquier à Paris, une lettre de change pour Londres, Amſterdam ou ailleurs, fût dans le cas de perdre les ſommes qu'il aurait comptées à ce Banquier, ſous prétexte que cette remiſe ne fût qu'endoſſée par ce Banquier, & que dans le principe elle ne fût donnée à celui-ci qu'en *nantiſſement*? Car enfin ce voyageur ne peut-il pas dire qu'il n'a donné ſes fonds que par la raiſon même qu'il a vu pluſieurs obligés ſur la lettre de change qu'on lui aurait remiſe? D'ailleurs, N'eſt-il pas plus naturel que celui qui a eu une longue & aſſidue correſpondance avec un failli en ſoit la dupe, qu'un étranger qui n'aura eu recours à ce Banquier que par l'effet du hazard, & pour une unique affaire ſeulement?

Cette diſtinction fait voir que je ne comprends pas dans ma deciſion le cas où ce Banquier voulant favoriſer un de ſes autres correſpondans, ſon créancier, lui aurait donné en payement de ce qu'il lui devait, les remiſes de *Jean*. Car alors il y aurait une fraude manifeſte, qui eſt préciſément celle prévue par l'art. 4 du tit. des faillites, & par la Déclaration du 18 Novembre 1702. Mais dans le cas où l'on ne peut ſoupçonner une pareille fraude, il faut ſuivre la maxime, que *meuble n'a point de ſuite par hypotheque.*

MACHINES *pour les toiles peintes.*

Un Particulier qui a donné naiſſance à la fabrication des indiennes en France, a fait achever une machine, qui par le moyen de quelques cylindres gravés, & trois ou quatre Ouvriers, imprime en une couleur plus de cent cinquante aunes d'indiennes dans une heure de temps.

Cette machine qui eſt auſſi exacte qu'elle eſt ſimple & curieuſe par la nouveauté & la recherche des enſembles, ſera vendue au plus offrant & dernier enchériſſeur, le 1.er Mars prochain à 3 heures de relevée au café du ſieur de la Hogue ſur les Boulevards.

Il ſera pareillement vendu une liſſe d'une

invention ſinguliere, qui expédie plus d'ouvrage que par l'uſage ordinaire.

Comme il eſt important de s'approprier le ſecret des couleurs du petit & du grand teint, il ſera auſſi vendu deux cahiers cachetés qui contiendront ce ſecret dont l'expérience eſt connue, ainſi que les ſommes conſidérables qu'il en a couté pour le porter à ſa perfection.

FINANCES.

§. I.

SUITE *de l'expoſé ſuccint des raiſons pour & contre l'établiſſement d'un droit de contrôle en Amérique.*

D'Un autre côté les partiſans de l'acte du contrôle diſent que cet acte n'eſt pas la premiere Loi que le Parlement Britannique ait portée pour l'Amérique. L'acte de navigation, continuent-ils, & celui de la poſte, intéreſſent aſſurément beaucoup l'Amérique, particuliérement le dernier qui établit ſur elle une taxe intérieure; cependant ni l'un ni l'autre de ces actes n'a ſouffert la moindre conteſtation, quoi qu'aſſurément ſi le Parlement n'eût pas eu le droit de les paſſer, il euſſent dû également être annullés. Quant à l'acte du contrôle, jamais Loi ne fut précédée de plus longues délibérations; car quoique le Parlement eût décidé dans une ſeſſion que la légiſlation de la Grande-Bretagne avait le droit & l'autorité de taxer l'Amérique, ce ne fut cependant que dans la ceſſion ſuivante, c'eſt-à-dire, douze mois après que l'acte du contrôle fut paſſé; ceux qui croyaient avoir de bonnes raiſons pour s'y oppoſer n'ont pas manqué de temps pour le faire. Mais c'eſt qu'il n'eſt venu à l'idée de perſonne de révoquer en doute le droit du Parlement, & les Américains eux-mêmes diſent que s'il fallait abſolument qu'ils fuſſent taxés, ils aimeraient encore mieux l'être par l'acte du contrôle que par tout autre. Si la legiſlation Britannique n'a aucun droit de taxer l'Amérique, elle n'eſt pas autoriſée davantage à taxer l'Irlande, & même il n'y a pas de Provinces d'Angleterre qui ne puiſſent demander ſur ce pied là une exemption de taxes, & c'eſt auſſi ce que l'abolition de l'acte dont il s'agit les encouragera à faire. Il ſe peut bien qu'on ait fait monter les droits de contrôle trop haut, mais ſi c'eſt là le ſeul mal, il eſt aiſé d'y remédier.

DÉLIBÉRATIONS *du Parlement ſur les affaires des Colonies.*

La Chambre des Pairs aſſemblée en grand commité, commença le 31 Janvier dernier, l'examen des troubles ſurvenus dans les Colonies d'Amérique par rapport à l'acte du timbre. Cette affaire avait déjà été entamée le 28 & le 29 par la Chambre des Communes, qui reſta aſſemblée le 3 de Février juſqu'au lendemain à 3 heures du matin. On propoſa dans cette derniere ſéance de déterminer *ſi le Parlement de la Grande-Bretagne, avait le droit d'impoſer des taxes ſur les Colonies de l'Amérique.* La queſtion fut décidée à l'affirmative par une très-grande pluralité. M. Pitt était pour la négative. Cette queſtion importante fut décidée de même à la Chambre des Pairs.

Le Chevalier Robert Walpole, Miniſtre dans la guerre de 1741, avec l'Eſpagne, répondit en ſouriant à ceux qui lui parlaient d'un projet d'impôt pour les Colonies : je » veux laiſſer cette affaire là à quelqu'un » de mes ſucceſſeurs qui aura plus de cou- » rage que moi, & qui ſera peut être moins » porté auſſi pour les intérêts du commerce. » Après quoi il ajouta : Je me ſuis toujours » attaché depuis que je ſuis Miniſtre, à favoriſer & encourager le commerce des » Colonies afin de lui donner la plus grande étendue poſſible; j'ai éprouvé même » plus d'une fois, qu'il était néceſſaire de » tolérer quelques irrégularités, qui ſemblaient préjudiciables à la Métropole, & » je ne crois pas qu'elle s'en ſoit plus mal » trouvée, car quand il arrive que ces Colonies gagnent cinq cens mille livres ſterling, par un grand accroiſſement de leur » commerce étranger, il eſt inconteſtable » qu'avant que deux ans ſoient écoulés, il » en rentre deux cent cinquante mille dans » l'échiquier du Roi, par l'accroiſſement » conſéquent du débouché de notre main- » d'œuvre & de nos productions, nos Colo- » nies ne pouvant ſe paſſer de tirer une » prodigieuſe quantité de nos manufactures, » & à meſure que leur commerce étranger » s'augmentera, on verra auſſi augmen-

» ter les demandes qu'elles feront à la Mé-
» tropole. Voilà l'eſpece d'impôt ſur les Co-
» lonies qui me parait la plus ſortable &
» pour elles & pour nous.

Droit *du paſſage du Sund.*

Le droit du Sund ne produit pas au Roi de Dannemark des ſommes auſſi conſidérables qu'autrefois. On en tirait en 1640 deux cent quarante mille rixdales par année; depuis 1645, il n'en a pas rapporté plus 80000,& en 1691, il n'a monté qu'à70000.

De Ratisbonne.

Monnoyes.

On publia vers la fin de Janvier dernier dans cette Ville, une Ordonnance de l'Électeur de Baviere, ſuivant laquelle les *louis neuf* n'auront cours que ſur le pieds de deux florins, 40 creutzers, & les *carolins* ſur celui de 10 florins 42 creutzers. Par une nouvelle Ordonnance de la Ville de Francfort, le *carolin* eſt remis à 11 florins, les *louis neuf* à 10 florins 36 creutzers, & les écus de France à 2 florins 43 creutzers.

§. II.

Récapitulation.

Nombre des effets repréſentés antérieurement au mois de Janv. 1766, 526123 ℔
Nombre des effets repréſentés pendant ledit mois, ... 5075

531198 ℔

Montant des principaux des effets repréſentés antérieurement au mois de Janvier 1766, . . 1,439,223,244 ℔ 16 ß 10 d.
Montant des principaux de ceux repréſentés pendant ledit mois, . . 26,424,544 6

1,465,647,788 17 4

Charge a vendre.

Charge de Greffier en chef au Parlement de Dombes. Elle donne le premier dégré de Nobleſſe au Pourvu & à ſes deſcendans, du jour de la réception. Cette Charge ne demande point reſidence; donne droit de *committimus* aux Requêtes du Palais & aux Requêtes de l'Hôtel à Paris; permet au Pourvu d'exercer en France toutes charges de judicature, tant royale que ſubalterne; lui donne l'exemption des francs-fiefs & pluſieurs autres priviléges. Les gages attribués ſont deux minots de franc-ſalé, de l'argent & autres effets. Si le Pourvu la garde pendant 20 ans, il peut la vendre ſans être privé, ni ſa poſtérité, du droit de Nobleſſe. Il faut s'adreſſer à Lyon chez M. Conny l'aîné en ſa maiſon, ou chez M. Brac fils rue des trois Maries.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Mars.
Caron,	3e.	J.	1
Reynal,	10e.	C.	1
De Pigis,	11e.	F.	1
Clouet,	19e.	G.	1
Lenoir,	45e.	C.	1

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1766.	*Jeudi* 20.	*Vendredi* 21.	*Samedi* 22.
Ac. des Indes.		1310	
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅋.	14 ½		14 ½
Prom. à 4 p ⅋.	37	37	36 ½
Ac. des Fermes.	995	997 ½	997 ½
L. de la 3e. L.	15	15	15
Amortiſſement.		8 ½	8 ½
2 ſ. p. l. du Dix.			8 ½
Annuités.	430		
Coup. d'an.	85	85. 84 ½	84 ½
Emp. de 50 mil.	13 ½ 2m	13	13 ½
Col. 1759.		22 ½	22 ½
Canada.	34. 35 ½ 10m	34. 35 ½ 36. 10m	34. 35 ½ 5m
Epoques.		16. 10e. 21 ½	
Réc. Nouette.	25 ½ 26. 25 ½	25 ½	25 ½ 26
Contrats.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅋			
3 p ⅋ ſur les Cui.			
Bretagne.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont St. Michel, 1